



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 février 2021

NOR : TRED2103450S
référence : D21001989

La ministre,

à

Monsieur le Président de la MRAe de la
région Ile-de-France

Objet : Projet d'aménagement de la déviation routière d'Itteville RD 31
(liaison RD 17-RD74)

Un projet de déviation routière prolongeant la route départementale RD 31, entre les RD 17 et D74) est porté par le Département de l'Essonne.

Compte tenu de la complexité de ce projet routier, des multiples espèces protégées potentiellement affectées et de la sollicitation du préfet de l'Essonne du 2 décembre 2020, j'ai décidé, en application de l'article R.122-6 du code de l'environnement, de me saisir de ce dossier selon la procédure d'évocation prévue par le code de l'environnement.

Je confie ainsi le soin à la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) de se prononcer sur ce dossier, comme le permettent les dispositions de l'article R.122-6 du code de l'environnement.

En application de la présente décision d'évocation, je vous demande par conséquent de bien vouloir faire parvenir sans délais le dossier à l'Ae CGEDD afin de limiter les délais d'instruction.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

Barbara POMPILI